

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2023-131 : Budget Annexe ANC_ Budget 2023_ Décision Modificative n°02_ Virements de crédits

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *procéder à des virements de crédits à l'intérieur des budgets votés,*

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023-31 du 13 avril 2023, portant approbation du Budget Primitif 2023, pour le Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif,

CONSIDERANT notamment la nécessité de constater par provisions, la dépréciation éventuelle de titres de recettes non recouverts au-delà de deux ans après la date d'émission,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°02 au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif qui porte uniquement sur des mouvements de crédits entre comptes en section de fonctionnement, tels que rappelés dans le tableau ci-après.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 30 novembre 2023

Le Président,
Patrick ADRIEN



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 01/12/2023

ID : 084-200040681-20231130-DP_2023_131-DE



Décision n°2023-131 : Budget Annexe ANC_Budget 2023 _ Décision Modificative n°02 _ Virement de crédits

Section de FONCTIONNEMENT		
DESIGNATION	Compte	Mouvement de crédits
DEPENSES		
Titres annulés sur exercices antérieurs	673	-110 €
TOTAL CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles		-110 €
Dotations au dépréciation d'actifs circulant	6817	110 €
TOTAL CHAPITRE 68 - Dotations aux amortissements & provisions		110 €
SOUS TOTAL DEPENSES		0 €
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT		0 €

Fait à Valréas, le 30 novembre 2023

Le Président,

Patrick ADRIEN

